

Relevé de décisions du Conseil d'administration réuni en formation plénière le 6 juillet 2012

1. Instances

- 1.1. Election du représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés de l'UPEC au conseil d'administration du PRES Université Paris-Est (UPE)

Les représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ou assimilés élus au conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ont élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, **Isabelle COLL** pour représenter au conseil d'administration du PRES Université Paris-Est (UPE) les personnels de cette catégorie exerçant leurs fonctions à l'UPEC.

2. Vie de l'établissement

- 2.1. Principe d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) de l'UPEC sur la Cité Descartes

Le conseil d'administration de l'UPEC, réuni en formation plénière, a approuvé, par 20 voix « pour », 4 voix « contre », 3 abstentions et un membre ne participant pas au vote, le projet d'installation de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP) dans le nouveau bâtiment Bienvenue du Campus de la Cité Descartes, du PRES Paris-Est.

Le conseil d'administration a mandaté, par 20 voix « pour » et 8 abstentions, la présidence de l'université, la Direction de l'IUP et la direction du Lab'urba pour conduire les réflexions et mettre en œuvre les opérations nécessaires à l'installation de l'IUP à la Cité Descartes, tant sur ses aspects pédagogiques, scientifiques, administratifs et organisationnels.

Le conseil d'administration a mandaté, par 21 voix « pour » et 7 abstentions, la Présidence de l'université pour élaborer et porter un projet de réoccupation des locaux actuels de l'IUP en exploitant à son maximum le potentiel immobilier et stratégique du bâtiment.

- 2.2. SATT Ile de France Innov : principes de la convention

Le conseil d'administration a approuvé, par 22 voix « pour », 3 voix « contre » et 3 abstentions, le principe de l'acceptation de l'accord-cadre en cours de négociation entre l'UPEC, le PRES UPE et la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Ile-de-France Innov.

3. Questions financières

- 3.1. Politique indemnitaire des personnels BIATSS

Le conseil d'administration a adopté, par 27 voix « pour » et 1 abstention, concernant l'attribution de primes aux personnels qui sont affectés à l'établissement, les règles générales définies dans la circulaire intitulée « Politique indemnitaire des personnels BIATSS – Année 2011-2012 ».

4. Recherche

- 4.1. Prime d'excellence scientifique (PES) 2012 : détermination du niveau **et de la** procédure d'attribution

Le conseil d'administration a arrêté, à l'unanimité, après avis du conseil scientifique du 11 juin 2012, concernant l'attribution de primes aux personnels qui sont affectés à

l'établissement, les critères de choix suivants de la Prime d'excellence scientifique (PES) à partir de l'année 2012-2013 ainsi que le barème afférent suivant, au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles :

- **Critères de choix :**

- Les candidats notés globalement A par l'Instance nationale d'évaluation recevront la prime niveau A ;
- Si les crédits disponibles sont suffisants, les candidats notés globalement B par l'Instance nationale recevront la prime niveau B ;
- Si les crédits disponibles sont insuffisants pour accorder la prime niveau B à tous les candidats notés globalement B par l'Instance nationale, leurs dossiers seront examinés par la commission d'évaluation et le conseil scientifique pour sélection ;
- Si les crédits le permettent, les dossiers des candidats notés globalement C par l'Instance nationale mais ayant obtenu au moins un A parmi leurs notes détaillées seront étudiés par la commission d'évaluation et le conseil scientifique pour décider si certains de ces candidats peuvent bénéficier de la prime niveau B.

- **Barème :**

Niveau/catégorie	Montant brut trimestriel
<ul style="list-style-type: none"> - PES niveau B ; - Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) des maîtres de conférences (MCF) de classe normale (CN) ; - PEDR des MCF de 1^{ère} classe (1C) ; - PEDR des MCF hors classe (HC) 	900,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - PEDR des professeurs (PR) de 2^{ème} classe (2C) ; - PEDR des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) de 2^{ème} classe (2C) 	1 300,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - PES niveau A ; - Prime Chaire d'excellence ; - Prime des membres de l'Institut universitaire de France (IUF) juniors (Jr) ; - PEDR des professeurs (PR) de 1^{ère} classe (1C) ; - PEDR des professeurs (PR) de classe exceptionnelle (EX) ; - PEDR des PUPH de 1^{ère} classe (1C) 	1 700,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Prime des membres de l'Institut universitaire de France (IUF) seniors (Sr) ; 	2 500,00 €

5. Offre de formation

5.1. Réhabilitation et projets de formations d'ingénieurs ; principe d'évolution vers la création d'une école interne

Le conseil d'administration a mandaté, par 25 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, la direction de l'université, en étroite collaboration avec les 5 composantes impliquées :

- ✓ faculté des sciences et de technologie,
- ✓ faculté de médecine,
- ✓ institut universitaire de technologie de Créteil-Vitry,
- ✓ institut universitaire de technologie de Seine et Marne sud
- ✓ institut universitaire de formation des maîtres,

pour explorer plus avant les modalités de création d'une école interne à l'UPEC (école d'ingénieurs) afin de regrouper les diverses formations d'ingénieurs existantes ou futures, ainsi que les moyens humains, financiers et patrimoniaux à mettre à disposition de cette école dans le respect des équilibres de gestion nécessaires aux composantes impliquées.

5.2. Ouverture en septembre 2012 d'une Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) partenariale avec le Lycée L. Blum

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, le principe de l'ouverture en septembre 2012 d'une Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) hypokhâgne (HK) et khâgne (K) en partenariat avec le Lycée Léon Blum de Créteil.

5.3. Demande de création de diplômes d'université

Le conseil d'administration a approuvé, par 25 voix « pour » et 2 voix « contre », la création pour 2 ans ou le renouvellement pour 4 ans des diplômes d'université recensés dans le tableau ci-après, aux tarifs annuels d'inscription indiqués :

Type	Intitulé	Composante	C/R*	LMD**	Tarif FI***	dont droits spéc.	Tarif salarié	Tarif entreprise
DU	Juriste international	Droit	C	L	293 €	175 €	0 €	0 €
DU	Gestion des réseaux électriques et des réseaux de communication dans les bâtiments	IUT Sénart-Fontainebleau	C	L	0 €	0 €	0 €	3 600 €
DU	Etudes politiques internationales	AEI	C	L	177 €	0 €	0 €	0 €
DU	Enseigner une discipline "non linguistique en allemand ou en anglais"	IUFM	C	L	118 €	0 €	0 €	600 €
DU	Spécialisation en droit européen	Droit	R	L	354 €	177 €	0 €	0 €

* C/R : demande de création/demande de renouvellement

** LMD : niveau du diplôme d'université (M correspondant à Master, L à Licence)

*** FI : formation initiale avec les droits d'inscription 2011-2012

5.4. Révision pour l'année 2012-2013 des tarifs de diplômes d'université de la faculté de Médecine

Le conseil d'administration a approuvé, par 25 voix « pour » et 2 voix « contre », la révision pour l'année 2012-2013 des tarifs des diplômes d'université de la faculté de médecine selon les montants recensés dans le tableau joint en annexe 1.

6. Organisation des études et vie étudiante

6.1. Adoption des calendriers de formations universitaires 2012-2013 (suite)

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, les calendriers des formations universitaires joints en annexe 2, pour l'année 2012-2013.

6.2. Répartition du Fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) - 5^e appel à projet pour l'exercice 2012

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, l'octroi par le fonds de soutien aux initiatives étudiantes (FSIE) des subventions aux projets recensés dans le tableau suivant, sous, le cas échéant, les réserves mentionnées :

Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSIE) - 5^e appel à projets pour l'exercice 2012 :

Après proposition de la commission du 12 juin 2012 et avis du CEVU du 2 juillet 2012 :
Montant accordé : 11 837, 34€

Intitulé du Projet	Demandeur	Montant accordé	Réserve
Accueil Étudiant	UNEF UPEC - Camille MEZA L1 LLCE Anglais - LLSH	3 290,00€	---
Le Café Théâtre de l'UPEC	FEEF UPEC - Rached Zehou Master 1 Sciences pour l'Ingénieur	5 250€	---
Exposition photo "DEHORS, la vie dans la rue"	Jeannette Nguyen - Master Action Humanitaire Internationale & ONG - AEI	524,34€	---
Une école pour les enfants d'Aïdjèdo	AEMC - Delphine Conrad DFGSM 2 - Médecine	2 773,00€	---

6.3. Tarif du renouvellement de la carte multiservices

Le conseil d'administration a maintenu le tarif réclamé pour le renouvellement de la carte multiservices, par 14 voix s'étant prononcées « pour le tarif à 8€ » (10 voix s'étant prononcées « pour le tarif à 10€ »).

7. Questions diverses

Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, la demande d'attribution d'une concession de logement de fonction par nécessité absolue de service, sur le site du Mail des Mèches à Créteil, au bénéfice de Madame Sandra SAINT FLEURY, responsable logistique de ce site, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Vice-président au Conseil
d'administration

Christian Cuesta

Le Président

Luc Hittinger